

N°	Bénéficiaire	OBJET	Surface approximative
ER1	Commune	Aménagement d'une voie douce le long du Giffre	25 000 m ²
ER2	Commune	Création d'un giratoire sur la RD 4	1 500 m ²
ER3	Commune	Requalification chemin de desserte	100 m ²
ER4	Commune	Aménagement des abords de la chapelle du Châleard	300 m ²
ER5	Commune	Aménagement de la voie communale entre les Mauz et les Champs - plateforme de 7 mètres	1 300 m ²
ER6	Commune	Création d'un chemin d'accès au captage des Feus - plateforme de 4 mètres	1 000 m ²
ER7	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage des Feus	850 m ²
ER8	Commune	Aménagement de la voie communale du Châleard aux Rasses - plateforme de 3 mètres	2 800 m ²
ER9	Commune	Non affecté	
ER10	Commune	Création d'un trottoir entre le village et l'écôle de Visgray	800 m ²
ER11	Commune	Création de la RD 54 d'accès aux Esserts	2 500 m ²
ER12	Commune	Création d'un parking	400 m ²
ER13	Commune	Création d'un trottoir	250 m ²
ER14	Commune	Création d'une voie communale - plateforme de 4 mètres	300 m ²
ER15	Commune	Mise en valeur du Bief des Esserts	6 000 m ²
ER16	Commune	Création d'une voie d'accès au terrain de sport	350 m ²
ER17	Commune	Requalification foncière de la route des Esserts	9 000 m ²
ER18	Commune	Création d'un chemin piéton entre le terrain de sport et le Bief des Esserts	250 m ²
ER19	Commune	Extension de la zone de routes	6 500 m ²
ER20	Commune	Concert préalable pour la création de la déviation de la RD4	500 m ²
ER21	Commune	Requalification foncière sur RD4	500 m ²
ER22	Commune	Requalification foncière sur RD4	300 m ²
ER23	Commune	Création d'un réservoir alimentant les bassins publics	1 000 m ²
ER24	Commune	Aménagement des abords des Mauz	300 m ²
ER25	Commune	Non affecté	
ER26	Commune	Création d'une voie communale - plateforme de 2,5 mètres	1 800 m ²
ER27	Commune	Aménagement d'un chemin - plateforme de 5 mètres	500 m ²
ER28	Commune	Aménagement d'un chemin	300 m ²
ER29	Commune	Création d'un trottoir le long de la RD - 2 mètres	300 m ²
ER30	Commune	Création d'une voie communale - plateforme de 2,5 mètres	300 m ²
ER31	Commune	Aménagement d'un chemin piéton	200 m ²
ER32	Commune	Création d'une aire de stockage de bois	1 200 m ²
ER33	Commune	Création d'un emplacement de tri sélectif	300 m ²
ER34	Commune	Création d'une voie des Parnières à la Mollière - plateforme 4 mètres	3 300 m ²
ER35	Commune	Création d'une voie des Parnières aux Postiers - plateforme 4 mètres	2 500 m ²
ER36	Commune	Création d'une aire de stockage de bois	400 m ²
ER37	Commune	Non affecté	
ER38	Commune	Non affecté	
ER39	Commune	Création d'un chemin d'accès à la garderie des Esserts	350 m ²
ER40	Commune	Création d'un chemin d'accès au réservoir des Esserts	1 500 m ²
ER41	Commune	Création d'un parking aux Parnières	400 m ²
ER42	Commune	Création d'une plateforme de retournement et parkings	450 m ²
ER43	Commune	Création d'une plateforme de retournement et parkings	450 m ²
ER44	Commune	Création d'une voie communale des 2 ayes à la réserve collinaire - plateforme de 6 mètres	3 500 m ²
ER45	Commune	Création d'un chemin de la piste Marcel au captage de Bergin - plateforme de 4 mètres	4 500 m ²
ER46	Commune	Création d'un chemin du captage de Bergin à la Visière - plateforme de 4 mètres	7 000 m ²
ER47	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage de Bergin	1 400 m ²
ER48	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage de Bergin	1 700 m ²
ER49	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage de Bergin	4 800 m ²
ER50	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage des Laurets	2 000 m ²
ER51	Commune	Aménagement du carrefour et alignement de la voie d'accès au parking	300 m ²

- Légende**
- Zones urbaines :**
- U Zone urbaine dense du Chef-Lieu et des Esserts.
 - Ut Zone urbaine destinée à l'hébergement hôtelier et touristique
 - Uh Zone urbaine des hameaux.
 - Uz Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Grand Champ.
 - Uep Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics.
- Zones à urbaniser**
- 1AU Zone à urbaniser à court ou moyen terme.
 - 2AU Zone à urbaniser à long terme.
- Zones agricoles**
- A Secteur agricole.
 - An Secteur agricole à protéger
- Zones naturelles**
- N Secteur naturel.
 - Nd Secteur de dépôt
 - Nl Secteur de la zone de loisirs.
 - Nra Secteur des restaurants d'altitude
- Index environnemental**
- zh zone humide.
- Éléments informatifs**
- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre.
 - ★ Bâtiment d'élevage.
 - Tracé indicatif des remontées mécaniques.
 - Tracé indicatif de la déviation du secteur de la Fusaz.
 - Emprise du parking du Badney.
 - Périmètre d'attente d'un projet global d'aménagement (Art. L151-41-5° du C.U.).
 - Secteur où peuvent être autorisés des remontées mécaniques, des équipements et aménagements liés à la pratique du ski (Art. L151-38 du C.U.).
 - Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation.
 - Emplacement réservé.
 - Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11-2° du code de l'urbanisme.
 - Secteur de mixité sociale.
 - Corridor écologique d'importance régionale.
 - Secteur inconstructible de la ZAC des Grands Champs.
 - Secteur où un coefficient d'emprise au sol minimum est fixé.
 - Secteur d'application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme (risques naturels)
 - Périmètre de protection des captages d'eau potable

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1/ 2.500°

4.2a - PARTIE BASSE

PLU initial approuvé par délibération du Conseil Municipal du 06 mars 2020

Révisions allégées n°1 et n°2
Modification n°1
Approuvées par délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2022

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

